N°1 - 2012
ISSN : 2258-14820

Le colporteur des Bois Noirs

Editorial

Voilà 10 ans maintenant que nous avons lancé avec Paul Chatelain, Nathalie Bostbarge et Georges Therre cette belle idée de faire découvrir et mieux connaître, sous ses principaux aspects historiques, géographiques, sociologiques et linguistiques, ce joli coin de France que sont nos chers " Bois noirs ". Cette volonté s'est traduite chaque été par nos " rencontres " annuelles auxquelles, dès la première édition, Frédo Dayné et Charles Jacquet ont prêté leur précieux concours. Michel Sablonnière, Emmanuel Verbeck et David Morel nous ont ensuite rejoints en nous apportant de nouvelles compétences. Chaque année, une ou plusieurs " guest stars " sont venues brillamment éclairer le thème proposé. Qu'elles en soient vivement remerciées !
Ces dix années ont été pour nous d'une grande richesse intellectuelle et fraternelle, mais elles nous ont aussi douloureusement privé de l'amitié de Paul, Nathalie et de Raymond Moncorgé.

Paul m'avait souvent proposé que notre communauté informelle se fonde en une association, dont il souhaitait que j'assume l'organisation comme je l'ai toujours fait pour nos rencontres annuelles. Mais, pris par mes activités professionnelles et mes écritures (notamment pour le bulletin municipal et un livre à paraître sur l'histoire d'Arconsat / Chabreloche), je n'ai eu de cesse que de différer, attendant mon départ en retraite. Je regrette aujourd'hui de n'avoir pu donner ce plaisir à cette figure de l'histoire locale que je considère comme un ami et mon maître en historiographie.

Finalement, l'Association des Amis des Bois Noirs a vu le jour et ce.premier numéro du Colporteur des Bois Noirs en est l'illustration…… Bonne année à tous !

Sommaire

- **Les Bois Noirs existent : un ancien texte de Paul Chatelain et Frédo Dayné**
- **Les contours des Bois Noirs par Charles Jacquet et Jean-François Faye**
- **Nos rubriques récurrentes :**
  - ***L'avez-vous compris comme ça ?* Emmanuel Verbeck**
  - ***Derrière l'image, une analyse de* Georges Therre : *Le rocher de Montlune (1ère partie)***
  - ***Une figure locale*: *Claude Faye, instituteur des Salles* par Jean-François Faye**
  - ***Les échos du Moyen-âge et de la Renaissance* par David Morel : *Anne de Beaujeu et les moulins de la vallée de la Durolle (1ère partie)***
  - ***Entraide généalogique locale*** ***Petits potins des trois versants***

Association les Amis des Bois Noirs, Rossignol, 63250 ARCONSAT, Président : Jean-François Faye, Vice-président : Frédo Dayné, Secrétaire : Dominique Détruy, Trésorier : Michel Chaux, Directeur de la publication responsable de la rédaction : Jean-François Faye

Signification des Pictogrammes

Blason de l'Auvergne
Le texte traite du versant auvergnat des Bois Noirs

Blason du Bourbonnais,
Le texte traite du versant bourbonnais des Bois Noirs

Blason du Forez,
Le texte traite du versant forézien des Bois Noirs

Article qui traite des trois versants des Bois Noirs

Les Bois Noirs existent !

Un texte de Paul Chatelain et Frédo Dayné

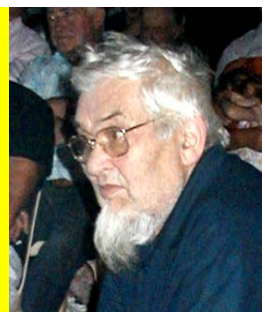

Nous reproduisons ci-dessous un texte, toujours d'actualité, rédigé par le regretté Paul Chatelain et par Frédo Dayné en 1999 pour « Le Messager des Bois Noirs ».

Ce bulletin était édité par l'AICBN, l'Association (dont il est question à la fin de l'article) Interdépartementale des Communes des Bois Noirs. Cette association est aujourd'hui en sommeil.

Mais les problèmes soulevés par le texte de Paul et Frédo demeurent et notre association a pour vocation de tenter de les résoudre.

Foin de batailles dignes de Don Quichotte ! Les gens des Bois Noirs sont des sujets pacifiques mais tout de même…

La promotion des parcs est sensé valoriser une image de notre montagne, en respectant dans ses appellations, la diversité des patrimoines existants. On a déjà le Livradois Forez, on voit poindre la Madeleine. Tout se passe comme si, à la charnière des régions qui bénéficient d'un label, l'entité Bois Noirs n'avait pas d'existence et ne pouvait prétendre à une forme de reconnaissance.

Les découpages font disparaître notre massif, en l'absorbant d'une part dans le parc en place, et d'autre part dans le projet de celui de la Madeleine.

On aurait pu écrire Livradois-Forez-Bois Noirs. On pourrait parler Bois Noirs-Madeleine. Il n'en fut pas ! Il n'en est pas question ? Curieuse façon de dire l'espace, en gommant la réalité d'une de ses composantes.

Et que dire des " narces et des saignes " que l'on désigne aujourd'hui comme " tourbières ", et que tout le monde veut protéger ! Une des richesses reconnues des Bois Noirs, avec la mystérieuse " droséra " que l'on sait carnivore et qui ne vit que dans ce milieu et nulle part ailleurs.
Or les tourbières ont toujours été sauvegardées dans la tradition agricole. Ne serait-ce que par la crainte qu'inspirait leurs sol mouvant, crainte que perpétuaient les légendes sur la disparition de bêtes dans des gouffres sans fond.

C'est aujourd'hui que se pose le problème de leurs conservation. Il y a le danger d'assèchement par les captages pour les châteaux d'eaux. Il y a tout autant celui de la cueillette de ces plantes rarissimes dont la valeur vient de la publicité qui leur est faite, sans qu 'aucune campagne, par panneaux, ne mette en garde et n'informe le promeneur.

Que de travail reste à faire pour que les Bois Noirs s'organisent et puissent valoriser et diffuser toutes ces merveilles qui nous entourent !

Le Parc Livradois Forez a le grand mérite d'exister. Il fait connaître et permet de protéger notre montagne. A nous de participer à la reconnaissance de nos richesses naturelles. Alors essayons d'assumer nos responsabilités en mettant l'accent sur la formation du promeneur.

Cependant, il serait intéressant de ne pas nous contenter de laisser les institutions gérer le patrimoine avec des textes draconiens.

Nul doute que notre association a peut-être là un rôle déterminant à jouer, comme TRAIT D'UNION entre le Parc Livradois-Forez et celui en formation de la MADELEINE

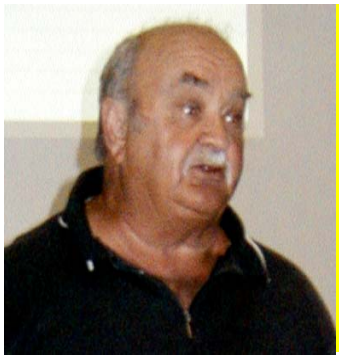

Les contours de Bois Noirs
1ère partie
Le versant bourbonnais
Charles Jacquet & JF Faye

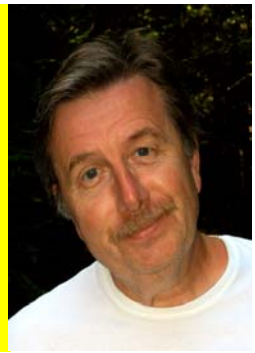

L'espace des Bois Noirs n'est pas officiellement défini. Selon les sources, il recouvre un territoire plus ou moins large, nous nous intéresserons dans ce premier article au versant bourbonnais des Bois Noirs, correspondant aujourd'hui au département de l'Allier.

1) La vision large de René Rigodon

Dans un article intitulé " le versant auvergnat des Bois Noirs ", publié en 1935 et 1936, dans la Revue d 'Auvergne, René Rigodon listait notamment les communes bourbonnaises qui, en tout ou partie, se trouvaient, pour lui, dans le massif des Bois Noirs . Elles sont reprises et classées dans le tableau ci-contre :

Cantons	Communes concernées
Mayet de Montagne	Arronnes Ferrières-sur-Sichon La Guillermie Laprugne Lavoine
Cusset	Busset

2) L'espace intermédiaire

Une définition intermédiaire s'appuie sur l'espace occupé par la sapinière sous l'ancien régime.

Paroisses initiales	Communes détachées
Lachaux	
Ferrières-sur-Sichon	La Guillermie Lavoine

Ainsi, le massif des Bois Noirs, pour le versant bourbonnais, dessiné sur la carte de Cassini, se trouvait alors sur le territoire de 2 paroisses, qui, du fait des séparations, coïncide à 4 communes aujourd'hui.

Le lecteur peut être surpris de découvrir dans ce tableau le village de Lachaux. Appartenant initialement à l'Auvergne, la paroisse de Lachaux avait, avec 80 autres paroisses du nord de la région, été donnée en 1630 à la généralité de Moulins pour créer l'élection de Gannat. Lachaux appartenait dès lors au Bourbonnais (baillage de Cusset).
A la création des départements en 1790, les paroisses de Chateldon, Ris, Puy-Guillaume, Charnat, Noalhat, Limons Paslières et Lachaux retournent à l'Auvergne pour former le canton de Chateldon dans le nouveau département du Puy De Dôme.

3) L'espace court du Plan de Valorisation de 1990 (Natura 2000)

La vision la plus stricte est notamment donnée par l'étude des Bois Noirs réalisée en décembre 1990 par la Délégation Régionale Architecture Environnement Auvergne dans son Plan de référence pour la protection, la gestion et la valorisation du massif des Bois Noirs qui réduit l'espace à une surface totale de 8500 ha dont 82% de boisés, répartie sur 8 communes, dont 2 seulement pour l'Allier : La Guillermie et Lavoine.
Elle ne retient donc que les étages collinéens et montagnards.

4) La logique d'appartenance

Finalement nous serions enclins à ne retenir que les seules communes dont les habitants se sentent appartenir aux Bois Noirs. Dans ce sens, Arrones et Busset ne devraient pas faire partie de la liste, mais Le Mayet-de-Montagne pourrait être ajouté.

Sources :
"Lachaux sous la révolution" de Bruno Ciotti

Extrait d'un contrat de mariage à Cervières le 13 avril 1651

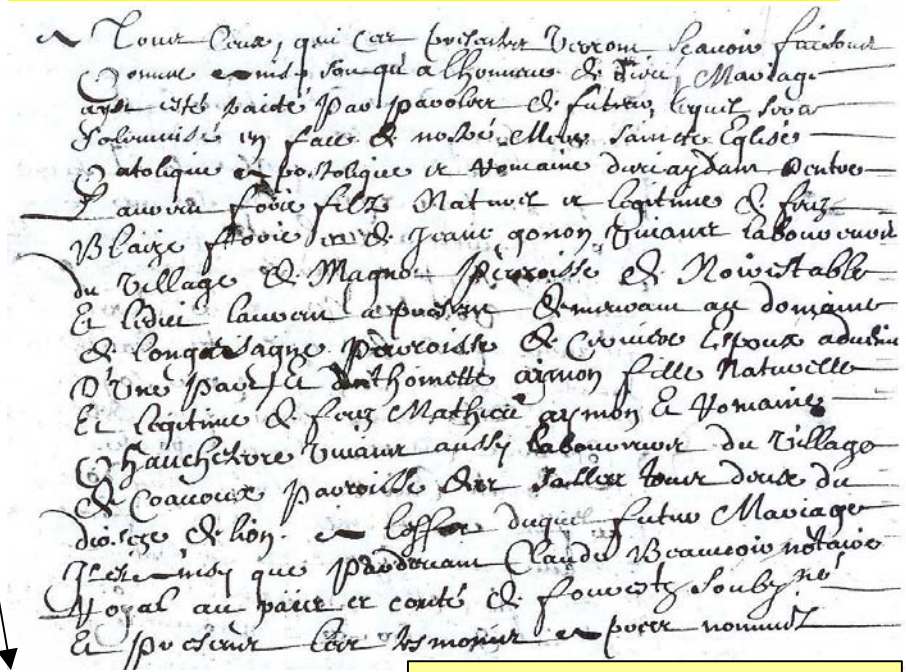

Nous avons conservé l 'orthographe du texte, mais nous avons ajouté accents et ponctuation modernes pour en faciliter la lecture

Nous faisons savoir
à tous ceux qui verront ces présentes (écritures)

1) A tous ceux qui ces présentes verront, scavoir faisons
2) comme ainsi sont qu'à l'honneur de dieu, mariage
3) ayt esté traicté par paroles de future, lequel sera
4) solennisé en face de nostre Mère Saincte église
5) Catholique apostolique et romaine dieu aydant, d'entre
6) Laurent Forie filz naturel et légitime de feuz
7) Blaize Forie et de Jeanne Gonon, vivant laboureur
8) du village de Magnol paroisse de Noirestable
9) et ledict Laurent à présent demeurant au domaine
10) de Longsagnes parroisse de Cervières espoux advenir
11) d'une part, et Anthoinette Aymon fille naturelle
12) et légitime de feuz Mathieu Aymon et Romaine
13) Chaucheterre vivant aussy laboureur du village
14) de Coavoux parroisse des Salles tous deux du
15) diocèze de Lyon, à leffet duquel futur mariage
16) il est ainsi que par devant Claude Beauvoir notaire
17) royal au paiis et conté de Fourestz soubsigné
18) et présents les tesmoins après nomméz

« Par paroles de futur » désigne un accord formel de fiançailles, les parties se promettant l'un l'autre de s'épouser. Un mariage « par paroles de présent » est une déclaration passée devant notaires par laquelle on déclare qu'on se prend mutuellement pour mari et femme, après le refus d'un curé. Mais ce dernier type de mariage, jugé comme clandestin, était interdit depuis une ordonnance d'Henri III en 1579.

Chaucheterre est le nom d 'un tènement cité pour la première fois en 1311.
Il donna probablement son nom à la famille qui habitait le hameau,
devenu de nos jours la commune de Chausseterre

Derrière l'image, une analyse de Georges Therre

Le rocher de Montlune (1ère partie)

Les cartophiles auvergnats connaissent bien cette carte postale éditée au bénéfice d'un commerçant de Saint-Just-en-Chevalet dans les premières années du XXème siècle : plusieurs exemplaires ont été postés en 1909. L'endroit séduisait les touristes friands de marche à pied, par son nom, sa situation et sa surprenante destination.

Son nom d'abord de Montlune évoque l'astre de la nuit répandant sa clarté muette sur les rochers et les bois blanchis par le givre. Bien au chaud devant la cheminée, on n'y songe pas sans un léger frisson.

Le jésuite thiernois Pierre Mambrun (1601-1661), professeur de rhétorique dans les collèges les plus réputés de son temps, a longuement préparé une épopée en latin à la gloire de l'empereur Constantin qui le premier imposa le christianisme dans son immense empire. Dès 1652, il en publia une partie intitulée " Tripudium". Non, cette danse à trois temps, malgré les ascendances auvergnates de l'auteur, n'est pas une bourrée ! En 218 vers, ce pieux érudit y ressuscite les nymphes païennes et, en un spectacle grandiose, chante continents, fleuves et montagnes. L'Atlas africain, sommet du monde antique, et l'Olympe, séjour des dieux, voisinent étrangement avec un Mont de la Lune dans le même hexamètre dactylique.

"Mons lunae, Maurusque atlas, corrusque deorum ... "

Qui nous empêchera de penser que ce natif de Margeride a songé au relief accidenté d'Arconsat ?

De nos jours encore, aller à Montlune, c'est comme prendre un chemin initiatique. Du col Saint-Thomas, un sentier à gauche en venant d'Auvergne nous mène au Gros Sapin. Là, abandonnons tout véhicule et marchons dans un paysage que nous avons vu tourmenté. En avril 2001, après la grande tempête de 1999, il fallait se hisser parmi les troncs abattus et les racines tortes jusqu'au rocher de Montlune.

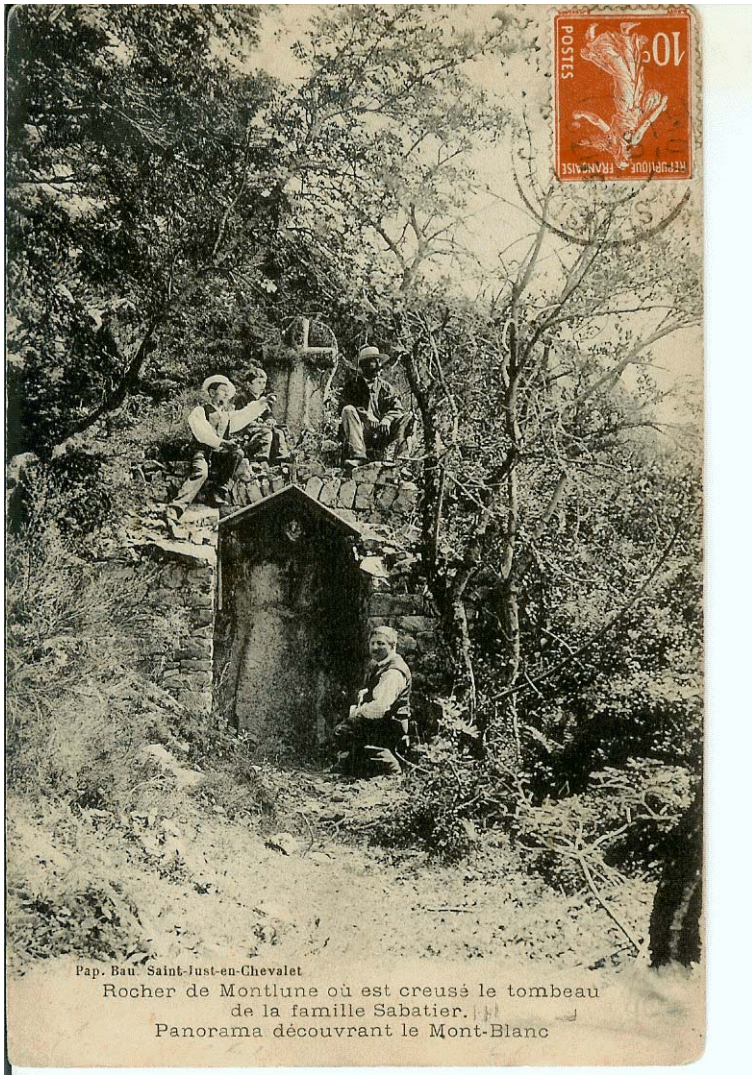

Contemplons la carte postale. Vers 1909, au milieu des arbres rabougris et des taillis, l'entrée d'un caveau est constituée d'un rocher planté verticalement dont la partie supérieure présente un petit plateau sur lequel est fichée une croix sombre. Le rocher entier est ceinturé par une sorte d'étroite chapelle, au toit à deux pentes sans doute en zinc comme sur beaucoup de caveaux de la région thiernoise. Sur ce toit on devine une autre petite croix claire, peut-être au centre d'une couronne circulaire. Le tout est inscrit entre deux murs maçonnés un peu moins hauts que le petit toit. Deux ou trois mètres plus loin à l'arrière, une dizaine de grosses pierres bien jointes forment une ligne horizontale, surmontée par un gros rocher au tour soigneusement arrondi en stèle, d'où se détache, avec un fort relief, une énorme croix taillée dans la masse.

Deux hommes coiffés de chapeaux clairs et un enfant tête nue sont assis de part et d'autre du rocher d'en haut. Un autre homme, tête nue, est accroupi à droite du rocher du bas. C'est la belle saison, deux des hommes n'ont qu'un gilet sur leur chemise.

Aucun nom, semble-t-il, n'est gravé sur le tombeau. Les visiteurs paraissent plus sensibles aux paysages qu'à la gravité du lieu. Les buissons envahissent les abords, très évidemment plus personne n'entretient le monument. C'est un but de promenade et la carte attire l'attention autant sur le “ panorama découvrant le Mont-Blanc ” que sur ce tombeau curieusement situé. Le collectionneur est attiré par la présence des quatre personnes, qui en fait une “ carte animée ”.

Au prochain numéro, dans une seconde partie,
nous vous conterons la légende des Sabatier, les occupants du tombeau de Montlune.

Bibliographie

Pierre Mambrun : *Dissertatio peripatetica de epico carmine*, Paris, 1652, 342 pages et *Constantinus*, Paris, 1658, 284 pages

Georges Therre et Jacques Ytournel, *Mémoire en images, Thiers*, éditions A Sutton, tome II, 2005 page 57-58.

Une figure locale par Jean-François Faye

Claude Faye
Instituteur aux Salles de 1832 à 1860
(1ère partie)

Claude Faye est né dans la ferme de son père aux Salles le 28 vendémiaire an XIV (20 octobre 1805). Le calendrier républicain venait d'être abrogé le 9 septembre 1805 mais le retour au calendrier grégorien n'était prévu qu'à partir du 1er janvier 1806.

Il est le 4ème enfant et le 3ème fils de Joseph Faye et Claudine Fontbonne. Le couple aura encore deux fils et une fille. Joseph est métayer au hameau de la Coste (la Côte).

Claude fit ses études au petit séminaire de Verrières-en-Forez dans le canton de Montbrison, qui connut une grande notoriété de 1805 à 1906.

Ci-contre carte postale des restes du château du Soleillant, ancienne demeure seigneuriale dégradée à l'époque révolutionnaire, premier siège du séminaire de Verrières-en-Forez

(Lieu que Claude a peut-être connu)

Envoyer son fils dans une telle école représentait pour de modestes fermiers un effort financier conséquent. Il faut penser que Claude était inscrit en " *petite pension* " et était donc logé dans une maison du bourg. En sus de la pension qui devait dépasser 100 francs par an, il fallait encore fournir le trousseau exigé par le collège : " *douze chemises neuves, dix-huit mouchoirs de poche, douze paires de bas de fil ou coton ; quatre paires de culottes, douze bonnets de coton ; deux redingotes de drap, deux habits ; douze cravates de mousseline, deux chapeaux, six paires de souliers, douze serviettes, six gilets de casimir, une paire de boucles d'argent, un couvert d'argent avec sa timbale d'argent* "

Grâce au Manuel à l'usage des Séminaires, édition de 1815, on sait comment se déroulent les journées de Claude au séminaire : Lever à 5 heures en été et à 5h30 en hiver, suivi de la prière vocale puis de la méditation. A 6 heures, il entend la messe qui précède une étude. Le déjeuner est pris à 7h45. Entrecoupée d'une récréation de 10 heures à 10h15, la classe se tient de 8 heures jusqu'à 11h45, heure de " l'Examen particulier " qui précède le dîner puis une récréation. La classe reprend de 14h15 à 16h15. Il y a ensuite une étude jusqu'à 18 h45. Après le souper et une récréation, la journée se termine à 20h30 par une prière. Tous les élèves doivent être couchés à 21 heures.

Mardi et jeudi sont dits jours de " congés ". Claude reçoit une leçon de chant de 11h30 à midi. Le soir il est en étude de 17 heures jusqu'à la leçon de Doctrine qui tient lieu de lecture spirituelle.

Ci-contre le petit séminaire de Verrières-en-Forez d'après une lithographie ancienne

Les dimanches sont particuliers, de 8h45 à 9h45, lors d'exercices et leçons de " Cérémonies ", il apprend à faire la génuflexion, à servir la messe, à exercer les rôles de porteurs de cierge, de thuriféraire (1) et d'acolyte (2), avant la Grand-Messe de 10 heures, temps fort de la matinée. De 13h45 à 15 heures l'après-midi, se tient la " dominicale " durant laquelle il faut répéter les leçons et explications de la semaine devant des jurys constitués par les professeurs. Puis, vêpres, goûter et récréation se suivent jusqu'à 17 heures. Le travail reprend à 18h30 avec la leçon de doctrine.

Tous les jeudis, chaque division est visitée par les censeurs pour juger de la propreté et de la bonne tenue de chacun.

Sources :
Archives communales des Salles : BMS
Annales de l'Hermitage N°173 page 558 et s.
Joseph Barou, Le petit séminaire de Verrières, la Diana, 1980
Site Forez Histoire : http://forezhistoire.free.fr

À suivre

Anne de Beaujeu et les moulins de la vallée de la Durolle, une affaire de cens et d'impayés au début du XVI^{ème} siècle (1ère partie)

Le 10 octobre 1503, au décès de son époux, Pierre de Beaujeu, Anne de France, fille du roi Louis XI, sœur de Charles VIII et cousine du roi régnant, Louis XII, devient usufruitière du duché de Bourbonnais. Celle que la " *petite histoire* " a retenue comme " *la moins folle des filles de France, car de sages il n'y en a pas* " selon les mots de son propre père, détient les pouvoirs sur, entres autres, le Bourbonnais, l'Auvergne, le Forez et donc les Bois Noirs.

Les Beaujeu, à la tête du duché depuis 1488, ont poursuivi l'œuvre du duc Louis II, en contribuant à la définition d'un véritable état bourbonnais (1). Ce sont de grands mécènes qui rénovent leurs châteaux et font de Moulins une véritable capitale, capable de recevoir la cour lors des campagnes italiennes. Anne et Pierre font aussi recueillir les coutumes juridiques de la province, publiées le 19 septembre 1500. Cependant, l'œuvre des Beaujeu se voit surtout sur le plan fiscal. En 1501, le duc Pierre fait mettre à jour les terriers de la seigneurie de Thiers. Il meurt deux ans plus tard.

Anne de France, duchesse de Bourbonnais, extrait du triptyque du Maître de Moulins

(1) Selon l'expression d'André LEGUAI, *Histoire du Bourbonnais*, Paris, Presses Universitaires de France, 1974, collection Que Sais-Je ?, n° 862.

Anne ayant obtenu de son frère, le roi Charles VIII, le droit de disposer de ses biens, assure l'administration du duché pour sa fille, Suzanne de Bourbon. En 1505, cette dernière épouse Charles de Montpensier. Même si le couple possède les titres de duc et duchesse de Bourbonnais, Anne garde sa place de duchesse douairière, et c'est le plus souvent vers elle que ses sujets se tournent pour adresser leurs réclamations.

Les Archives Nationales ont conservé une série de lettres du début du XVI^{ème} siècle adressée à la duchesse Anne, qui témoignent de cette autorité (2). Anne y apparaît comme duchesse à part entière, administrant ses terres et n'hésitant pas à adresser des rappels à l'ordre.

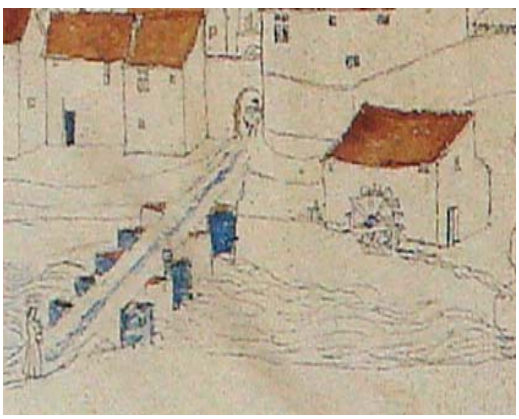

Le 24 juin 1518, Guillaume de Mondières écrit au chancelier de la duchesse à propos, entre autres, *" des droits dus à la duchesse de Bourbon à Thiers, sur les moulins tenus par [Philippe de] Saigne "* (3), ancien trésorier du duc, responsable de la rédaction du terrier de 1501.

Moulin de Saint Amans, extrait de Emmanuel de Boos, L'armorial d'Auvergne, Bourbonois et Forestz de Guillaume Revel, Nonette, Éditions Créer, 1998

Si le droit de posséder et exploiter un moulin relève d'un privilège seigneurial, au nom du droit de ban (commander et punir), ce privilège est de plus en plus délégué par le principe de l'abénévis. Selon les travaux de Jean Canard, ce terme signifierait *" au bon vouloir du maître "* et permettrait au seigneur de s'assurer une redevance fixe quelle que soit l'utilisation du moulin (4). De plus, ce système permet la création d'un plus grand nombre de moulins et donc notamment un meilleur approvisionnement en farine.

(2)) La série de lettres concernant cette affaire est rassemblée aux Archives Nationales sous la cote P 1381, n° 3353.
(3)) A.N. P 1381, n° 3353 ; Huillard-Bréholles, *Inventaire des titres de la Maison de Bourbon*, Paris, 1867, notice n° 8051.
(4) Jean CANARD, *500 moulins entre Besbre et Loire, Editions Centre Forézien d'Ethnologie*, 1979, p 5.

À suivre

Entraide généalogique

Cette rubrique n'a pas pour vocation de remplacer le travail des associations généalogiques mais de compléter leur action par notre localisation particulière aux confins de 3 départements.

Nous offrons ainsi gracieusement notre concours à nos adhérents qui se trouveraient bloqués dans leur recherche du fait de l'éparpillement des sources entre les 3 provinces historiques.

Pour inaugurer cette rubrique, nous vous signalons que nous possédons une série des registres paroissiaux de Cervières antérieure à celles proposées par la mairie ou le site des Archives de la Loire. En effet, la famille de l'abbé Bouleau a sauvé de la destruction 3 registres des BMS allant de 1671 à 1705. Il y a quelques années, l'abbé Antoine Bouleau m'a permis de le numériser et d'en donner une copie à l'association généalogique de la Loire qui, depuis, en commercialise un état. Nos adhérents peuvent ainsi avoir accès à tel ou tel acte pour leur recherche. Je transmettrai gratuitement par e-mail un fichier JPEG en réponse à toute demande précise.

Petits potins des 3 versants

Dans son article " le versant auvergnat des Bois Noirs ", l'historien René Rigodon écrivait en 1936 " Autrefois les habitants des localités voisines du Montoncel venaient des trois provinces et se réunissaient au sommet de la montagne le 24 juin ". Il semble que cette belle tradition ait perduré un certain temps pour le côté Allier, avant de disparaître, sans doute depuis que la poussée des arbres bouche de tous côtés le champ de vision. Le sommet du Montoncel n'offre plus que l'intérêt d'un vaste champs d'airelles en été.

Et pourtant, le point de vue à 360° est unique car, contrairement aux autres sites, il ouvre sur le Nord du département. A l'époque de Rigodon, l'espace dégagé offrait un observatoire naturel d'une circonférence avec un rayon de 80 m environ.

Dans son n°1/2001, le Messager des Bois Noirs notait que l 'AICBN avait pour projet l'érection d'une tour en bois d'une hauteur de 8 m au sommet du Montoncel avec table d'orientation. Un financement de 120 MF avait même été obtenu. Mais, si après bien des vicissitudes, la tour a bien été construite, elle n'a pu être érigée au Montoncel ; et son promoteur, Jean-Dominique Barraud, maire de Lavoine, aurait désormais pour projet de l'implanter au Rocher Saint-Vincent (boutade ou réelle intention ?).

Notre association souhaiterait, dans un premier temps, renouer avec la tradition en proposant une rencontre des amateurs des trois versants au sommet du Montoncel. Par contre, la date historique du 24 juin ne pourra pas être retenue car elle coïncide avec celle de la fête de Chabreloche. Nous réfléchissons à une autre date. Toute autre suggestion sera la bienvenue !

Quant au projet d'une table d'orientation au sommet du Montoncel, deux solutions sont possibles :

1) Un belvédère d 'une hauteur suffisante pour dépasser le faîte des arbres
2) Un accord de la vingtaine de propriétaires concernés pour couper leurs arbres.

Les deux projets posent cependant moult difficultés, nous y reviendrons ...

Au nom de la sauvegarde de l'écosystème des Bois Noirs, faut-il interdire la circulation des véhicules motorisés (exception faite pour les ayants droit comme les bûcherons, exploitants forestiers, propriétaires...), notamment en période de pratique de ski de fond ? C'est une question pertinente posée chaque année par les Foyers de ski de fond de Lavoine et d'Arconsat.

Notre site internet, dont l'ouverture est imminente, consacrera une rubrique à cette question, permettant à tous de s'exprimer.

Vient de paraître …
« Si Cervières m'était conté », le livre posthume de Paul Chatelain